



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5922

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le projet de création d'une structure nationale para-ordinaire des infirmier(e)s. Un comité des sages, composé de juristes et de professionnels reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à leur profession, devrait mener à bien ce dossier. Ce comité pourrait ainsi vérifier la nécessité d'une telle structure et en déterminer les objectifs, qui ne sauraient être restreints aux seuls aspects disciplinaires mais ouverts à l'ensemble de l'exercice professionnel (normes d'accès aux études, formation initiale et continue, enregistrement des diplômes, gestion des spécialisations). L'ensemble des organisations infirmières ainsi que chaque professionnel devraient être interrogés sur ce dossier. L'affiliation obligatoire, résultant du caractère ordinal, justifie largement la consultation référendaire préalable de l'ensemble de la profession. Les professionnels infirmiers restent, d'autre part, opposés à un ordre des « professions paramédicales ». Il lui demande donc de bien vouloir préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les services du ministre délégué à la santé étudient actuellement l'opportunité de mettre en place, pour les professions paramédicales qui n'en disposent pas, une instance susceptible de veiller au respect de leurs règles professionnelles. En ce qui concerne la profession infirmière, le ministre délégué a demandé à Mme Brigitte Garbi, infirmière chargée de mission auprès du directeur général de la santé, de procéder sur ce point à une très large consultation de l'ensemble des syndicats et groupements représentatifs de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5922

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3013

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4174